

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 4 avril 2023</b>
<b>Délibération n° : 2023_25</b>
<b>Date de convocation : 28 mars 2023</b>

**Objet : Validation de la carte réseau Nature Science Environnement**

Par la suite d'une convocation en date du 28 mars 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 4 avril 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Chantal EYMÉOUD

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, excusé
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'une année suite aux années COVID ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 ;
- La délibération du 29 septembre 1986 créant la régie de recouvrement des droits d'entrée et de la régie de recettes pour documents et publications ;
- La délibération n° 2014-36 du 26 juin 2014 portant modification de l'organisation des régies de recettes des différents espaces muséographiques du Parc ;
- La délibération 2022-63 du 29 novembre 2022 ;
- La décision du conseil d'administration de l'association « Réseau nature science environnement » réuni le 8 mars 2023 d'acter les tarifs et les modalités de la « carte avantage NSE »

**Considérant** :

- La nécessité pour les espaces muséographiques du Parc d'augmenter leur fréquentation ;
- L'intérêt d'intégrer la dynamique et la force d'un réseau (formation, communication commune, développement des actions, mutualisation des compétences, partenariats...) inscrit dans le PETR regroupant les trois Communautés de communes du nord du département des Hautes-Alpes ;
- La nécessité de faire vivre le réseau NSE en revendant les cartes avantage qu'il s'agit d'intégrer à la régie du Parc.

**Le Comité syndical, réuni le 4 avril 2023, après en avoir délibéré et voté par,**

Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de suffrages : 38  
 Nombre de membres présents : 13  
 Nombre de membres représentés : 02

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Votes Contre : 00 Pour : 27  
 Abstentions : 00

## DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 4 avril 2023
Délibération n° : 2023_25
Date de convocation : 28 mars 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230404-2023\_25-DE

Objet : **Validation de la carte réseau Nature Science Environnement**

### décide :

- D'intégrer les tickets « carte avantage NSE » dans la régie des espaces muséographiques du Parc et ainsi avoir la possibilité de les vendre dans ses 4 espaces ;  
Ils se décomposent de la manière suivante :
  - Carte avantage NSE Famille A au tarif de 25 € pour 1 ou 2 adultes + 1 enfant
  - Carte avantage NSE Famille B au tarif de 30 € pour 1 ou 2 adultes + 2 enfants ou plus
  - Carte avantage NSE Adulte au tarif de 12 € pour 1 adulte
- De procéder à un état récapitulatif des ventes à chaque fin de saisons d'été et d'hiver, car pour chaque vente, le Parc se verra reversé une commission de 10 %.
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

